

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/09/2007
Publication 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP

Séance du

3^e/9207
- 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

DECLASSEMENT DE DELAISSES PROVENANT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL ET DE TRANSFERT DE GESTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-05/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président :

- pour l'opération de MULHOUSE, à prescrire l'ouverture d'une enquête publique de déclassement d'une parcelle départementale provenant de la R.D. 68, en vue de son aliénation à la SERM pour permettre le remodelage du bassin de rétention existant ;
- pour l'opération de KUNHEIM, à prescrire l'ouverture d'une enquête publique de déclassement dans le domaine privé départemental d'un délaissé de la R.D. 468 pour permettre son aliénation à la Commune ;
- pour l'opération de GUEBWILLER, à prescrire l'ouverture d'une enquête publique de déclassement dans le domaine privé départemental d'une parcelle située en bordure de la R.D. 4 bis en vue de son aliénation à la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER ;
- pour l'opération d'ANDOLSHEIM, dans le cadre de l'aménagement du carrefour formé par les R.D. 415 et 45, à signer le procès-verbal de transfert de gestion d'un chemin communal dans le domaine public départemental ;
- pour l'opération de REGUISHEIM, décide le classement dans le domaine public départemental de l'ancienne route militaire dite de la Chapelle dénommée R.D. 50 ;

- pour l'opération de BERGHEIM, à déclasser dans le domaine privé départemental un délaissé de la R.D. 42 en vue de son aliénation au propriétaire riverain et à signer l'arrêté correspondant ;
- pour l'opération de NAMBSHEIM, à signer le procès-verbal de transfert de gestion de la voie communale rue de l'Eglise et une partie de la rue du Rhin dans le domaine public départemental et inversement du tronçon de la R.D. 13 situé au milieu de la place de l'Eglise dans le domaine public communal.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions